

Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 ¹

Jean-Marc GASTELLU

Économiste, Orstom, Montpellier, France

Les pays serer se situent au cœur du bassin arachidier sénégalais. De multiples points de vue, leur unité réside dans les modalités d'utilisation du sol, avec une association étroite entre la terre, l'arbre et les bovins (Péllissier 1966). Une analyse affinée de la politique coloniale dans ces pays conduit à déceler une évolution en trois phases. La première (1859-1910) permet l'établissement de la domination arachidière sur les pays serer grâce au démantèlement des monarchies sénégalaises et à la mise en place d'un réseau d'évacuation. La deuxième (1910-1950) est celle de la croissance arachidière, au cours de laquelle on se garde bien d'intervenir, puisque les conditions optimales de la production ont été obtenues au cours de la phase précédente : il s'agit, ici, de la véritable période de domination coloniale, où le produit était obtenu pour alimenter les besoins de la métropole. Cette période servira de référence pour décrire ce qu'était la politique coloniale. Au cours de la troisième (1950-1960), sont entreprises différentes réformes d'après-guerre, après avoir constaté combien était fragile l'économie métropolitaine et insuffisant le développement des colonies pour suppléer aux besoins de cette économie métropolitaine dans une situation de conflit généralisé. Cette phase fut courte et tardive.

L'analyse de la politique coloniale esquissée ici est menée selon un découpage par domaines d'action : politique économique, politique administrative, politique religieuse et éducative. Ce découpage est opéré selon une priorité accordée à chaque domaine par l'observateur : mise en place d'une infrastructure économique, confortée par une action administrative et des soucis humanitaires (religion et enseignement). Mais, ce découpage analytique ne respecte aucunement la chronologie des événements où les domaines d'action ont interféré : la suppression des monarchies sénégalaises précédait et était la condition nécessaire à la mise en place d'une infrastructure d'évacuation ; quant à la politique religieuse, elle ne fut ni très homogène, ni très liée aux deux actions précédentes, mais fut poursuivie parallèlement aux politiques économique et administrative tout au long de la période.

La clé de cette politique fut de ne pas intervenir. Le bilan de cette ligne d'action, établi à l'issue du second conflit mondial, souligne la quasi-inexistence d'un investissement en capital, liée à une faible présence de l'État. Il présente un intérêt certain depuis que des politiques d'inspiration voisine ont été mises en place en Afrique dans les années 1980. Une comparaison s'impose, en particulier pour le type de marché qui caractérise les pays serer à l'époque coloniale. En effet, une question essentielle est de savoir si le désengagement de l'État conduit automatiquement à la création d'un marché concurrentiel. Un tel

¹ Ce texte est une version remaniée d'un passage de l'ouvrage *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal* (Paris, ORSTOM, 1981).

bilan est donc une pièce à verser au dossier des politiques d'ajustement contemporaines.

La non-intervention de l'État colonial sera mise en évidence pour la politique économique, la politique administrative et la politique religieuse.

Politique économique : non-intervention dans la production

La non-intervention dans la production (qui aboutissait à obtenir le produit au moindre coût des facteurs) était justifiée, aux yeux du colonisateur, par la réputation de bons cultivateurs qu'avaient les Serer, et cela à l'époque même de la conquête militaire :

« ...une seule chose est commune à tous les Sérères, c'est l'ardeur qu'ils mettent à tous les travaux de l'agriculture, et j'entends par là aussi bien le soin des troupeaux que celui de la terre » (Martin 1867 : 547).

Ce stéréotype a servi en réalité de prétexte pour ne pas toucher à l'organisation de la production, au niveau local. Aussi, tous les efforts portèrent sur la commercialisation et les transports.

La première étape de la politique économique coloniale à l'égard des pays serer fut celle de la mise en place d'un réseau d'évacuation, entre 1859 et 1910, à la suite du démantèlement des monarchies sénégalaises. Tout d'abord, en 1860, la route Fatick-Diakhao fut aménagée. La capitale du royaume du Sine et le cœur historique des pays serer étaient directement reliés à un bras de mer, ce qui permettrait une évacuation future du produit arachidier par voie maritime. Puis, en 1885, fut inaugurée la ligne de chemin de fer Dakar-Saint-Louis qui traversait les royaumes du Cayor et du Walo. Grâce à cette voie d'évacuation, les pays de la Petite Côte pouvaient participer à la première phase de croissance arachidière. Ainsi, le Sine et la Petite Côte furent les premiers touchés par l'expansion arachidière, elle-même due en grande partie à l'ouverture d'une voie ferrée au Sénégal (Vanhaevebeke 1970).

Avec l'inauguration du tronçon de chemin de fer Thiès-Diourbel, en septembre 1908, tous les pays du sud du Baol et du nord du Sine entrent à leur tour dans la phase de croissance arachidière, avec une dizaine d'années de retard sur les autres régions serer. Par ailleurs, les zones des environs de Kaolack exportaient déjà leurs arachides grâce au bras de mer du Saloum.

En 1910, ces pays se trouvent quadrillés par un réseau d'évacuation de l'arachide : au nord et à l'est, des lignes de chemin de fer, qui se poursuivront plus tard jusqu'à Kaolack et la frontière du Soudan ; au sud et à l'ouest, deux bras de mer (Sine et Saloum) et l'océan ; au centre, un réseau routier... L'entrée définitive des pays serer dans une économie de profit est consacrée par la création d'une Chambre de commerce à Kaolack, en 1911, alors que le centre des affaires était resté jusque-là cantonné à Saint-Louis. Il est nécessaire de souligner que tout cet effort d'équipement a été financé par le budget local de la colonie, et non par le budget métropolitain, du moins pour les ouvrages postérieurs à 1900 (Sanner 1952).

Dans une seconde étape (1910-1950), une fois cet effort d'équipement réalisé, la politique économique coloniale va avoir pour but de laisser face à face les producteurs sénégalais et les traitants. C'est la phase de la pleine croissance arachidière du Sénégal. Il faut distinguer deux sous-phases, séparées par une crise de surcapitalisation commerciale et bancaire en 1929-1930 : si la croissance est très forte de 1910 à 1929, en raison d'une grande disponibilité en

terres, elle se ralentit quelque peu à partir de 1930. Dans les années 1930, les autorités coloniales décident de décongestionner les vieux terroirs serer en envoyant des migrants dans les Terres-Neuves de la région de Kaffrine.

Au cours de cette étape, commerçants et transporteurs privés prennent peu à peu possession de l'intérieur du pays. Déjà, en 1902, quelques commerçants s'étaient installés à Diakhao. En 1911, apparaît la première voiture automobile à Fatick. Désormais, les pays serer sont ouverts aux camions des transporteurs... En 1925, des maisons de commerce s'implantent à leur tour dans le Sine : Chégnier, Peyrissac, Maurel et Prom, Marthe et Vézia, Chavanel. Certaines de ces maisons sont citées à Diourbel dès avant 1914. Les conséquences de cet investissement de l'intérieur par les commerçants et les transporteurs privés furent signalées par un auteur de l'époque : aller chercher le produit dans les villages revenait à payer le coût du transport à des transporteurs étrangers, avec une certaine marge de profit, au lieu de verser ce coût de transport au producteur sénégalais si celui-là s'était chargé lui-même de l'opération (Peter 1933 : 59).

Si le coût de transport était ainsi escamoté au paysan, le coût de production n'était pas plus pris en compte pour la détermination du cours de l'achat au producteur. Ainsi, aucune rémunération de la terre n'a jamais été envisagée, car on supposait qu'elle était "gratuite", ce qui était faux. L'introduction d'une culture de profit avait entraîné, dans le Mbayar, par exemple, l'apparition d'une nouvelle institution foncière, très proche de la location de terres. De même, aucun investissement dans la production ne devait être amorti, puisqu'aucune action n'était entreprise dans ce domaine. Les actions qui ont été tentées pour transformer l'organisation de la production ont été fragmentaires et dispersées.

Par exemple, en 1910, a été adopté un décret pour la création de "sociétés de prévoyance" dans le Baol et dans le Sine. Mais, ces organismes avaient pour objectifs d'octroyer des prêts (semences, argent), des avances de vivres, de forer des puits ; ils n'avaient aucune action directe sur l'organisation de la production. Par ailleurs, différents essais d'instruments modernes de production étaient tentés dès 1927, dans des "fermes-écoles" : l'inventaire de ces instruments répartis dans la campagne sénégalaise en 1932 est sommaire. Très significatif demeure le fait qu'en 1936 des semoirs sont remis aux chefs de canton pour être distribués aux meilleurs cultivateurs. L'équipement moderne est conçu comme une récompense. Une large diffusion de cet équipement n'est pas envisagée, ne serait-ce qu'en raison du coût de l'opération face aux maigres possibilités de la colonie.

La politique économique de cette époque a été résumée en une formule :

« On a oublié en France que pour mettre en valeur un pays il faut des capitaux » (Peter 1933 : 163).

La troisième étape (1950-1960) trouve ses origines dans les réflexions suscitées par le second conflit mondial en métropole. Il apparaissait très clairement que les déficiences d'une économie métropolitaine en partie occupée, en partie détruite, ne pouvaient être compensées par les apports des économies coloniales, insuffisamment équipées. Il était donc nécessaire de remédier à cet état de fait. Diverses dispositions furent prises pour y parvenir. Un Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES) et une Caisse centrale de la France d'outre-mer furent créés en 1946. En 1949, furent mis en place des programmes annuels d'exécution pour les équipements d'outre-mer. Le deuxième plan quadriennal (1953-1956)

intéressait en partie les colonies. Le retard était tel que le résultat obtenu ne fut pas celui attendu :

« Il reste cependant que le plan a consacré ses plus grands efforts aux équipements de base qui ne comportent aucune rentabilité directe pour les territoires, mais, bien au contraire, des frais d'entretien et de renouvellement considérables qui constituent dès à présent un problème préoccupant de la planification outre-mer » (Soudet 1952 : 823).

Cette transformation globale de la politique économique coloniale eut des répercussions dans les pays serer. En 1953, fut créé l'ENCOOP, qui avait pour but de fixer les points de traite et de déterminer les points de vente de l'arachide. En 1954, apparurent les Centres d'Expansion Rurale, qui servirent de relais entre l'administration centrale et les communautés villageoises. En 1956, furent fondées, à Thiès et en d'autres lieux, des "sociétés mutuelles de production rurale", qui prirent la suite des "sociétés de prévoyance" de 1910. Leur objectif était de familiariser le producteur sénégalais avec les techniques modernes afin d'aboutir à une amélioration des rendements. En 1958, ces sociétés furent transformées en "sociétés mutuelles de développement rural". La même année était déjà en place un Gouvernement sénégalais, dans le cadre de la Communauté, et le Sénégal accédait à l'indépendance en 1960. Les réformes entreprises furent tardives. Par ailleurs, les terroirs serer du Baol et du Sine, densément peuplés, étaient peu touchés par les migrations de navétanes entre 1930 et 1950 (Fouquet 1958).

Donc, une fois le réseau d'évacuation mis en place, la ligne de conduite de la politique économique coloniale a été de ne pas intervenir dans l'organisation de la production, en laissant s'affronter directement producteurs et traitants, ce qui ressemble fort à la formation d'un marché. Mais ce marché n'est pas pleinement concurrentiel, car les relations entre les traitants et leurs clients s'inscrivent dans des rapports personnalisés, fondés sur le voisinage.

Cette politique économique était appuyée par une politique administrative.

Politique administrative : non intervention dans les villages

Le village, unité de production collective de l'arachide, obtenait le produit au moindre coût des facteurs. Il était inutile de désorganiser cette unité de production par des interventions contraignantes. Aussi, a-t-on cherché à maintenir en l'état les unités politiques anciennes les plus étroites (villages et provinces) ; inversement, on s'est attaché à défaire les royaumes, afin de supprimer tout pouvoir intermédiaire entre l'administration et les producteurs. Cette politique fut menée en deux temps : tout d'abord, démantèlement des monarchies, puis, mise en place d'une nouvelle organisation administrative.

L'arrivée de Faidherbe au Sénégal en 1854 marque une rupture dans l'histoire de ce pays. À une période de traités et de simples échanges commerciaux succèdent une conquête militaire et l'établissement stabilisé d'une domination. Le but de cette conquête est clairement avoué : assurer la sécurité nécessaire à la production et au commerce de l'arachide. Par exemple, le *Baye Mbayar Penda Tioro* est félicité par le Gouverneur de Saint-Louis pour n'avoir pas "troublé" des traitants français :

« J'ai déjà entendu dire que tu te conduisais bien à l'égard de nos traitants qui vont commercer dans le Baol... »².

La soumission des pays serer paraît avoir posé, pour les conquérants français, moins de problèmes, à l'avance, que celle d'autres groupes voisins, ne serait-ce qu'en raison de l'autonomie que ces zones ont toujours su préserver face aux monarchies centralisées

« Les Serrères sont de toutes les populations auxquelles nous touchons par nos établissements celle qui nous connaît le moins, et que peut-être il nous sera le plus facile de dominer si nous sommes prudents, car ils sont très craintifs »³.

Les conquérants militaires joueront de cet antagonisme entre monarchies centralisées et autonomie locale, comme le prouvent les deux textes suivants ; dans un premier texte, le *Teigne* du Baol est incité à appesantir son joug sur les populations serer :

« Il y a bien de mauvaises gens chez les Serrères de ton pays, ils tuent beaucoup de monde. Veille un peu sur eux »⁴.

Dans un second texte, il est très clairement envisagé de soulever les Serer du Baol contre l'autorité du *Teigne* :

« Il faut engager les Sérères à se réunir, au lieu de se sauver, et à repousser *Teigne* et ses partisans à coups de fusil »⁵.

La cohérence de cette politique ressort d'autant mieux que les deux lettres émanent de la même autorité et à une même époque.

Cependant, la conquête de ces pays allait être rien moins que facile. Ce seront les zones où s'était manifestée la plus forte autonomie locale vis-à-vis des monarchies sénégalaises qui seront les dernières à être soumises.

Dans un premier temps, les militaires français cherchent à implanter un pouvoir parallèle à celui des souverains sénégalais. En 1859, Faidherbe dirige une expédition contre le royaume du Sine, et, après la bataille de Fatick, signe le traité de Kaolack, qui lui donne le droit, entre autres, de faire construire un poste militaire dans cette dernière ville. La même année, il signe avec le *Teigne* du Baol un traité de paix, qui amène de multiples restrictions à l'autorité de ce souverain, favorise les commerçants français du Baol et autorise la construction d'un fort militaire à Sali, sur la Petite Côte.

Très vite, la politique française passe à une seconde phase : se substituer à l'autorité des monarques. Dès 1861, Kahone, la capitale du royaume du Saloum, est prise et un traité de paix est signé avec le *Bour Sine*, le *Bour Saloum* et le *Teigne* du Baol. L'année suivante, est créé le cercle de Thiès, démesuré et quelque peu fictif quant à une emprise réelle sur le pays. En 1864, une première attaque contre le pays Diobas permet de les considérer comme momentanément "pacifiés" et de construire un poste militaire à Thiès. Désormais, la route commerciale qui joint l'intérieur du Baol à la côte est devenue "sûre".

Dans le royaume du Saloum, la résistance à la pénétration française se fit au nom de l'Islam : reconnu comme *Bour Saloum* par l'autorité française, le marabout toucouleur Ma Ba fut battu par le *Bour Sine* Coumba Ndoffène Diouf

2 Lettre du Gouverneur de Saint-Louis à Penda Tioro du Baol, 27 février 1862 ANS (Archives nationales du Sénégal, Dakar), cote 3 B 91.

3 Lettre du Commandant de Gorée au Commandant de Thiès, 18 juin 1864 (ANS, 4 B 35).

4 Lettre du Commandant de Gorée à *Teigne* Tié Yacine, 6 novembre 1861 (ANS, 4 B 35).

5 Lettre du Commandant de Gorée à Chef de poste de Portudal, 14 juin 1863 (ANS, 4 B 35).

à la bataille de Somb, en juillet 1867 ; en 1887, son fils, Saër Maty, fut battu à Goumbouf. C'en était désormais fini avec la résistance musulmane dans le Saloum et l'administration française asseyait son autorité sur ce royaume. Dans le même temps, en 1886, le décès du Damel Lat Dior amenait l'annexion du Cayor. Ainsi, prenait fin toute résistance musulmane par les armes.

Ce fut le Baol qui offrit sans doute le plus de difficultés à la conquête militaire, à cause de la diversité de son organisation interne. En 1883, un traité signé avec le *Teigne* Thiéyacine permit d'étendre le protectorat de la France sur le Baol. En 1889, la colonne du commandant Schneider alla soumettre le turbulent Diéghem afin d'assurer la sécurité du commerce du Sine et du Baol avec la Petite Côte. Le Diéghem était détaché de sa sujétion nominale au *Teigne* du Baol et constitué en "province serer autonome". À la suite de troubles qui agitèrent l'intérieur du Baol, la colonne Villiers, en 1890, déposa le *Teigne* Thiéyacine Fall pour le remplacer par un nouveau souverain entièrement soumis aux Français, exécuta deux chefs de province, proches parents du *Teigne* (le *Tialaw* et le *Bardiak*), et fit exiler le *Baye Mbayar* Maïssa Anta Ngoné Fall. L'année suivante, les pays Diobas furent définitivement conquis et annexés aux "provinces serer autonomes". La même année, le protectorat français fut étendu aux royaumes du Sine et du Saloum. Au décès du dernier *Teigne*, en 1894, celui-ci ne fut pas remplacé. Par contre, le Baol fut divisé en deux parties, le "Baol occidental" et le "Baol oriental", à la tête desquelles était placé un membre d'une des "maisons" prétendant au trône. C'était consacrer définitivement la disparition de tout pouvoir centralisé dans ce dernier royaume. Fait révélateur, l'impôt de capitation fut substitué aux anciens tributs en 1891 dans le Baol et en 1896 dans le cercle de Fatick. La création d'un cercle du Baol, détaché du cercle de Thiès, en 1908, consacra l'emprise de l'organisation administrative coloniale sur l'ensemble des pays serer.

Le principe de cette organisation administrative paraît avoir été de laisser face à face deux niveaux privilégiés d'action : d'un côté, les villages et les anciennes provinces, transformées en "cantons", et de l'autre, les "cercles coloniaux", dont le commandant relevait directement de l'autorité du Gouverneur du Sénégal. Les limites de ces cercles ne se superposaient pas exactement à celles des anciens royaumes, de façon à empêcher toute velléité de reconstruction de leur pouvoir par les anciennes dynasties. Cette simplification des relations administratives par la mise en rapport de deux niveaux privilégiés d'action était renforcée par l'origine du personnel utilisé à chacun de ces niveaux : à l'échelon du village et du canton était maintenu le personnel antérieur, tandis qu'à la tête des cercles était placé un personnel d'origine purement métropolitaine. Ainsi, l'administration des villages et des cantons était-elle assurée sans transformation.

Ce maintien de l'ancien personnel politique était la condition majeure de l'accès à la charge de chef de canton. Dans une réponse au Gouverneur général de l'AOF, le Gouverneur du Sénégal repousse une candidature au poste de chef de canton en invoquant la raison suivante :

« il ne descend pas d'une famille ayant un droit historique de commandement dans aucune région du Sénégal »⁶.

6 Lettre du Lieutenant-gouverneur du Sénégal à Monsieur le Gouverneur général de l'AOF, 27 juin 1916 (ANS, 13 G 70).

Ainsi, se retrouvaient à la tête des cantons coloniaux soit les anciens chefs de province, soit leurs descendants, c'est-à-dire les membres des anciennes dynasties souveraines : *Fall* dans le Baol, *Gèlwar* et *Bi no Mad* dans le Sine.

La fonction essentielle du chef de canton était fiscale. Chaque chef de canton était tenu de fournir le recensement de la population imposable par villages, par carrés et par individus, et de surveiller la perception des impôts par les chefs de village (Rocaché 1903, ANS 1 G 296). L'organisation ainsi mise en place visait à l'efficacité, car un recensement fiscal est beaucoup plus exact quand il est opéré par quelqu'un qui est issu du milieu même sur lequel il doit enquêter et qui, de surcroît, est intéressé financièrement à l'opération. Comme l'impôt de capitation sera assez rapidement exigé en espèces, les chefs de canton se révéleront être des agents d'incitation à la culture arachidière dans les pays serer, puisque, dans ces pays, seul le produit de l'arachide sera monétarisé. Cette fonction des chefs de canton ne sera cependant pas la seule, car ils seront chargés aussi du maintien de l'ordre public, de l'arbitrage à l'amiable de certains litiges, et de l'entretien des routes (Rocaché 1903, ANS 1 G 296). Malgré cette multiplicité des charges, il ressort, en dernière analyse, que les chefs de canton avaient, avant tout, une fonction économique. Il en était de même pour les chefs de village :

« Le chef de village prélève la vingtième partie des produits cultivés sur le territoire de son village ; il en remet lui-même la moitié au Chef de son canton » ⁷.

Dans ce texte, ressortent clairement et le rôle fiscal des chefs de village et leur intéressement à l'opération. À cette fonction, les chefs de village joignaient des activités de police courante : règlement de litiges selon la "loi musulmane", arrestation de malfaiteurs, exécution des ordres du chef de canton ou du directeur des affaires politiques de Saint-Louis. Dans les pays serer, le mode antérieur de désignation des chefs de village fut purement et simplement maintenu.

Les véritables décisions étaient prises à un échelon supérieur (commandant de cercle, directeur des affaires politiques, ...), par un personnel administratif d'origine métropolitaine ; mais, il était plus efficace de laisser l'application de ces décisions au personnel d'origine locale.

L'analyse de cette organisation montre que le débat qui a opposé l'administration indirecte, de style anglais, à l'administration directe, de style français, est un faux débat. Il s'agit de deux grandes tendances qui ne caractérisent pas plus un mode de colonisation qu'un autre. Tour à tour, administration directe et administration indirecte ont été utilisées selon les intérêts du moment. Au Sénégal, ont coexisté jusqu'en 1920 les "pays d'administration directe", où les chefs étaient nommés par l'administration coloniale, et les "pays de protectorat", où le recrutement des chefs obéissait aux mêmes règles que par le passé (Suret-Canale 1964 : 98). Les pays serer ont relevé du second type d'organisation.

Quoi qu'elles aient été toutes organisées selon un même modèle d'administration indirecte, les anciennes provinces, devenues "cantons coloniaux", ont vu leurs différences s'accroître au cours de cette période. En effet, le démantèlement des monarchies a été plus complet pour certains royaumes que pour d'autres. Dans le Baol, par exemple, la charge même de *Teigne* disparut à la suite du décès de Tanor Ngogne, en 1894. La création du

⁷ « Devoirs et attributions du chef de village », 1878 (ANS, 13 G 42).

“Baol occidental” et du “Baol oriental”, qui n’était fondée sur aucune institution antérieure, visa surtout à disperser l’autorité des anciennes dynasties souveraines, en nommant à deux postes symétriques et sans pouvoir les chefs des deux principales “maisons”. De l’autorité de ces chefs, les Diobas et le Diéghem furent totalement soustraits et constituèrent une nouvelle unité administrative : les “provinces autonomes”. Inversement, dans le Sine, les *Bour Sine* continuèrent à se succéder sur le trône de Diakhao. Il est vrai qu’ils n’avaient guère d’autorité politique, ce qui renforça leur fonction religieuse (chefs suprêmes des cultes). Ils étaient écoutés par l’administration coloniale en tant que “conseillers coutumiers” pour tous les problèmes touchant à la vie interne du Sine. De plus, ce royaume ne subit pas de divisions et ne fut pas amputé de certaines de ses anciennes provinces. Ainsi, fut maintenue, avec un certain prestige, la cour de Diakhao avec toute l’aristocratie *Gèlwar*, alors que, dans le Baol, Lambaye n’était plus qu’un village parmi d’autres. Dans ces conditions, les anciennes provinces serer du Baol virent le renforcement de très fortes tendances à l’autonomie locale (Mbayar, Diéghem, Diobas). Inversement, dans le Sine, où ces tendances avaient été moins fortes du fait de la mainmise de l’aristocratie, l’organisation antérieure fut maintenue.

L’autonomie locale des provinces serer fut donc renforcée là où elle s’était manifestée avec le plus de force avant la conquête militaire : elle fut le résultat de l’histoire non seulement précoloniale, mais aussi coloniale. La non-intervention économique et politique fut appuyée par une non-intervention dans le domaine religieux.

Politique religieuse : non-intervention dans les propagandes

Chaque organisation religieuse a ses propres fins, différentes de celles de l’autorité coloniale. Il n’en reste pas moins que cette dernière a pu agir à l’égard de telle ou telle organisation dans un but déterminé.

Quels ont été les principes qui ont animé cette politique à l’égard des pays serer ? L’attitude des autorités coloniales paraît avoir fluctué selon les sympathies de chaque responsable. Tantôt, l’animisme est bien vu, car il semblerait inciter à la production d’arachide une population encore très attachée aux cultes agraires :

« Félicitons-nous d’avoir un chef fétichiste à la tête du Sine, sans quoi cette province ne produirait pas la quantité considérable d’arachide qu’elle produit actuellement, soit le double de ce que rapporte le Saloum entier, dont le territoire est cependant beaucoup plus étendu »⁸.

Cette analyse explique en partie le maintien des Bour Sine sur le trône de Diakhao.

Tantôt, cet animisme est violemment pris à partie car, tolérant à l’égard de la consommation d’alcool, il aurait transformé la population en une “race brutale et ivrogne” (Corre publié par Debien 1964 : 32). Il convient dès lors de faciliter la propagation de l’Islam, car il amènera la “disparition de l’ivrognerie” et conduira à “l’installation du travail laborieux”⁹. Tantôt, on s’effraie de l’expansion de l’Islam. Si l’ensemble du Sénégal s’y convertit, on sera en

8 Lettre du Commandant de Cercle Lefilliâtre à M. le Gouverneur du Sénégal, 26 janvier 1904 (ANS, K 18).

9 Lettre du capitaine Martin au Commandant de Gorée, Portudal, le 18 juin 1863 (ANS, 1 G 28)

présence d'un pouvoir parallèle qui pourrait vouloir se substituer à l'autorité coloniale, se souvenant de glorieuses résistances passées. Pour éviter un tel danger, les pays serer, par leur spécificité religieuse, forment une zone qui empêchera toute tentative d'unification de l'Islam sénégalais. Cette préoccupation transparait chez le Gouverneur Brière de L'Isle :

« ...le Baol, les Sérères, le Sine et le Saloum forment la zone qui empêche jusqu'à présent le cercle que le Mahométisme tend à former autour de nos possessions » (cité par Saint-Martin 1965).

La tentation était grande de maintenir la spécificité religieuse des pays serer, soit en conservant l'animisme ancien (présence des *Bour Sine* à Diakhao), soit en ne s'opposant pas à l'implantation d'une religion qui porte les valeurs du monde européen.

La politique religieuse à l'égard des Serer, pour autant qu'on puisse en dégager une synthèse, paraît avoir tenu compte de ces diverses analyses. L'Islam étant considéré comme favorable à un travail productif, on ne s'opposa pas à sa propagation ; mais, par ailleurs, afin d'éviter un bloc musulman, on ne combat pas l'animisme, pourtant réfractaire à l'innovation technique, et on laisse agir les missions catholiques qui se greffent beaucoup plus facilement en milieu animiste qu'en milieu musulman. De plus, ces missions catholiques installent des écoles privées qui assurent un enseignement dans les campagnes. Le fin mot de cette politique était donc de ne pas intervenir dans les différentes actions de propagande. Cependant, si la propagande religieuse dépassait un certain seuil et conduisait à des troubles néfastes à un climat de forte productivité arachidière, l'autorité coloniale cherchait à rétablir le calme nécessaire : l'exil d'Amadou Bamba en est une parfaite illustration.

Cette politique de non-intervention va laisser en présence missionnaires catholiques et confréries musulmanes en vue de la conversion des Serer.

Dès 1847, une mission catholique s'installe à Joal, village de la Petite Côte relevant du royaume du Sine. Peu à peu, cette mission prend de l'importance et ouvre une école de garçons, une école de filles et un dispensaire. En 1862, l'établissement voisin de Ngazobil est agrandi, et comprend dorénavant un séminaire, destiné à fournir un personnel religieux d'origine locale, un orphelinat, qui forma des ouvriers, et une école-orphelinat, qui produit des maîtres destinés à servir dans les écoles de la mission. Ces deux missions essaient sur toute la Petite Côte, en fondant, notamment, les établissements de Fadiouth et de Popenguine. La première tentative d'implantation des missions catholiques est donc strictement limitée à la côte, où les relations étaient assurées par mer avec l'île de Gorée (Rocaché 1903, ANS 1 G 296).

Dans le même temps, il semble que l'intérieur des pays serer ait manifesté une certaine hostilité à l'égard de l'Islam. C'est ainsi que le *Bour Sine* Coumba Ndoffène Diouf et le *Baye-Mbayar* Penda Tioro ont défait le marabout musulman Ma Ba à la bataille de Somb. De même, les Niominka du Gandoul se sont opposés aux entreprises des mandingues islamisés, incités par un fils de Ma Ba. Cette hostilité trouvait son fondement dans l'animisme, appui de l'autonomie des communautés villageoises.

En 1886, les missionnaires catholiques prennent pied à l'intérieur, en s'implantant à Thiès. Cette nouvelle mission est appelée à une grande extension, en convertissant les différents groupes des environs. La même époque voit la naissance du mouridisme dans le Baol. Dès 1889, une mission d'information y est envoyée pour savoir à quoi s'en tenir sur la nouvelle confrérie. Ce mouvement est perçu comme fauteur de troubles :

« Dans le cours de ma mission, je me suis informé dans plusieurs endroits des agissements du marabout Mamadou Bamba ; partout, je n'ai pu recueillir que d'excellents renseignements sur son compte, c'est un homme pieux et tranquille, qui n'a qu'un tort : celui de recevoir comme élèves marabouts un tas de vauriens qui peu à peu deviennent des fauteurs de troubles s'ils ne sont surveillés de près »¹⁰.

En 1895, Amadou Bamba fonde Touba ; il est arrêté, puis déporté, la même année. Il ne reviendra dans le Baol qu'en 1907, à Diourbel.

Au cours des premières décennies du XX^e siècle, les missions catholiques commencent à se répandre à l'intérieur du royaume du Sine (CINAM 1960).

Pour mieux comprendre les relations entre missionnaires catholiques et confréries musulmanes, il convient pour plusieurs raisons de centrer maintenant l'analyse sur une région privilégiée : le Baol. D'abord, c'est la terre d'élection du mouridisme et des entreprises mourides à l'égard des Serer. Ensuite, une fort bonne documentation existe sur la propagation de l'islam et du christianisme dans le Sine et le Saloum (Gravrand 1961 ; Klein 1968) : il n'y a pas à y revenir.

Il ressort d'un recensement effectué dans le Baol oriental en 1903 que les Serer de cette région sont tous classés comme animistes. Toute la population du canton du Mbayar est considérée comme "fétichiste", alors que ce canton n'est habité que par des Serer. De même, la population de la province "orientale" correspond en nombre à la population "fétichiste", alors que la population wolof correspond au total des musulmans (Rocaché 1903, ANS I G 296). Aucun catholique n'est signalé dans cette zone. Il est vrai que l'action d'évangélisation n'était qu'à ses balbutiements.

En 1913, sur les vingt marabouts recensés dans le Baol, il y a un Serer mouride : il s'agit de Gnakou Diouf, né à Koki et chef de ce village¹¹. Il a été initié et institué marabout par Amadou Bamba ; il n'est pas allé à la Mecque. Son père a lutté contre l'occupation française, et lui-même a fait de la prison en 1911 pour des propos malveillants qu'il aurait tenus à ses disciples contre les autorités coloniales. Il est très lié à Cheikh Anta Mbacké, aussi hostile que lui à la domination. Il est suivi d'une centaine de disciples. Ainsi, dès l'origine, la haute hiérarchie du mouridisme comprenait un Serer. Le mouvement ne s'est donc pas borné à la seule société wolof au début, et ce n'est pas là l'explication d'une tardive conversion des pays serer.

À la même époque, l'action des missionnaires catholiques dans le Baol reste cantonnée à la communauté européenne. Dans le Sénégal de 1936, on dénombre : 1 270 000 musulmans, 450 000 animistes, 80 000 chrétiens (Villard 1943 : 32).

Avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un changement de personnel religieux intervint dans les missions catholiques. Une nouvelle orientation est adoptée : il est nécessaire d'aller contacter les Serer dans leurs villages mêmes, au lieu d'attendre qu'ils viennent à l'escale. Cependant, cette stratégie offensive se heurte à une hostilité certaine de la part de la fraction la plus âgée de la population.

À partir de 1950, se produit une conversion massive des pays serer à l'Islam, qui ne sera révélée que par des comptages faits dans les villages. Alors

¹⁰ Mission Angot dans le Ndiambour et le Baol, 1889 (ANS, I G 136).

¹¹ Fiches de renseignements individuelles sur les marabouts et les notables des cercles du Cayor, de Tivaouane, du Baol (ANS, 13 C 69).

que ces pays passent, au Sénégal, pour être catholiques, un recensement prouve que l'appartenance religieuse la plus fréquente est l'islam :

musulmans	: 78% de la population
chrétiens	: 12% de la population
animistes	: 10% de la population (Martin 1969).

Il y a donc contradiction entre une réputation et les faits observés. Cette contradiction est aisément explicable : alors que les autres sociétés de la moitié nord du Sénégal sont musulmanes dans leur quasi-totalité, il n'est pas surprenant qu'une région où existe une minorité catholique passe pour catholique, cette minorité étant une particularité qui retient l'attention. Cependant, l'existence d'une telle minorité ne doit pas voiler un phénomène fondamental : la grande majorité des Serer est musulmane de nos jours.

Avec l'indépendance se produira une nouvelle mutation dans l'activité catholique à l'endroit des Serer. Une minorité du clergé d'origine métropolitaine entame un travail de réflexion sur l'animisme et la société serer, recherchant une symbolique commune aux cultes agraires et aux dogmes catholiques (Gravrand 1961), tandis qu'une partie du clergé d'origine serer met en question des mesures relatives à une époque et à une société déterminées.

La religion catholique a été répandue, à l'origine, par un clergé d'origine étrangère. De plus, les conditions d'accès à cette religion sont difficiles (long catéchuménat) et exigent l'abandon en partie des valeurs africaines et une initiation à la culture occidentale ; la propagation de la religion est donc liée à celle de l'enseignement. Par ailleurs, l'islam est adapté de longue date au milieu africain et ne demande pas le rejet des valeurs de ce milieu. Cette différence ressort très clairement du bilan de la stratégie catholique : par le biais des écoles privées, l'Église catholique a contribué à former des cadres moyens qui se sont insérés dans les rouages administratifs du Sénégal indépendant.

Conclusion

Non-intervention dans les domaines économique, politique et religieux : l'ensemble de la politique coloniale à l'égard des Serer peut être interprétée comme ayant tendu à conserver à cette zone les particularités qui étaient les siennes avant la conquête. Elle s'appliquait à une région où dominaient déjà de fortes densités rurales. À l'inverse, dans le Moronou, en zone forestière de Côte-d'Ivoire, la politique coloniale fut davantage interventionniste : il fallait pallier un défaut de main-d'œuvre.

On ne peut donc juger la politique coloniale, en particulier la politique économique, de façon globale pour l'AOF. Cette politique a tenu compte de plusieurs facteurs comme le type de culture (annuelle ou pérenne) et la densité en force de travail. Selon la combinaison de ces facteurs, elle a tenté de corriger les défaillances des organisations économiques locales, davantage par des mesures administratives que par un investissement direct dans le circuit de production. Un exemple en est le rattachement, en 1932, d'une partie de la Haute-Volta à la Côte-d'Ivoire, pour détourner des flux de migrants qui se dirigeaient vers le Gold Coast, où les conditions de travail étaient préférables. Dans l'ensemble, cependant, l'effort a porté sur l'infrastructure et l'appareil de commercialisation, ce qui est la caractéristique de l'économie de traite (Suret-Canale 1964). La politique de santé publique, qui n'a pas été présentée ici, a contribué, par ailleurs, à une amélioration qualitative de la force de travail.

À son apogée, entre 1910 et 1950, la politique coloniale dans les pays serer s'est résumée en une absence d'investissements dans la production agricole. Faut-il y voir une détermination du milieu physique, du type de culture, des cours mondiaux ou bien la prégnance d'une pensée économique dominante ? Ces divers facteurs ont dû se conjuguer. Mais un bilan de cette politique économique a été établi après la Deuxième Guerre mondiale. Dans une conjoncture de crise, les territoires d'outre-mer n'ont appuyé que faiblement la métropole par leurs matières premières, par leurs produits agricoles. Cette absence d'investissements s'est donc révélée un mauvais calcul.

Le type de marché mis en place pour les produits agricoles est connu. C'est le système de la traite (Suret-Canale 1964), commun à tous les pays de l'AOF. La vente d'une culture pour l'exportation est liée à l'achat immédiat de biens de consommation importés. Le rôle du traitant est de joindre les offres et les demandes. C'est un marché incomplet, fondé sur des relations personnalisées. Cette incomplétude frappe aussi les marchés de la terre et du travail. L'incomplétude du marché foncier se traduit par la superposition de plusieurs droits sur une même parcelle, malgré une évolution, dans le Mbayar et le Diéghem, vers une location des terres, jamais accomplie. L'incomplétude du marché du travail fait que la force de travail est fournie uniquement par les groupes domestiques, du fait de fortes densités rurales. L'absence d'investissement dans la production a joué contre la transformation de ces marchés. Ce bilan doit nous inciter à réfléchir aux conséquences d'un désengagement de l'État, tant préconisé dans les nouvelles politiques économiques, et qui ne suffit pas, à lui seul, pour instaurer un marché généralisé.

Bibliographie

- CINAM-SERESA 1960 *Rapport sur les perspectives de développement. Rapport général* en deux volumes, Dakar, CINAM, pagination multiple, miméo.
- DAVID Philippe 1980 *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours*, Abidjan-Dakar, Nouvelles Éditions Africaines : 527 p.
- DEBIEN Gabriel 1964 « Journal du Dr Corre en pays serer (décembre 1876-janvier 1877), publié par ... », *Bulletin de l'IFAN*, 27, 3-4.
- FOUQUET Joseph 1958 *La traite des arachides dans le pays de Kaolack, et ses conséquences économiques, sociales et juridiques*, Saint-Louis-du-Sénégal, IFAN : 261 p.
- GRAVRAND R.P. Henry 1961 *Visage africain de l'Église*, Paris, Éditions de l'Orante : 288 p.
- KLEIN Martin A. 1968 *Islam and Imperialism in Senegal (Sine-Saloum, 1847-1914)*, Stanford, Stanford University Press : 285 p.
- MARTIN Victor (Cap.) 1867 « Notes sur le Baol », *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 574.
- MARTIN R.P. Victor 1969 *Structure démographique de la famille chez les Serer et les Wolof*, Dakar, Fraternité Saint-Dominique : 53 p., miméo.
- PÉLISSIER Paul 1966 *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue : 940 p., 64 pl.
- PETER G. 1933 *L'effort français au Sénégal*, Paris, E. de Boccard : 383 p.
- ROCACHÉ 1903 *Monographie du Cercle de Thiès*, Rapport manuscrit, ANS, 1 G 296.

- SAINT-MARTIN Y. 1965 « Une source de l'histoire coloniale du Sénégal : les rapports de situation politique (1874-91) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 187 : 153-224.
- SANNER P. 1952 « Budgets et fiscalité des territoires d'outre-mer », *Revue d'Économie Politique*, septembre-octobre.
- SOUDET P. 1952 « Les plans d'investissement outre-mer », *Revue d'Économie Politique*, septembre- octobre.
- SURET-CANALE J. 1964 *Afrique noire. Tome II : L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Éditions Sociales : 637 p.
- VANHAEVERBEKE A. 1970 *Rémunération du travail et commerce extérieur : essor d'une économie paysanne exportatrice et termes de l'échange des producteurs d'arachides du Sénégal*, Louvain, Université : 253 p., miméo.
- VILLARD André 1943 *Histoire du Sénégal*, Dakar, M. Viale : 265 p.

AOF : réalités et héritages

**Sociétés ouest-africaines
et ordre colonial, 1895-1960**

Tome 1

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

AOF : réalités et héritages

**Sociétés ouest-africaines
et ordre colonial, 1895-1960**

Tome 2

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

***Cet ouvrage a été publié avec le concours du
Ministère Délégué de la Coopération auprès du
Ministère Français des Affaires Etrangères***

Direction des Archives du Sénégal

AOF : réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial,
1895-1960 / République du Sénégal, Primature, Secrétariat général
du Gouvernement, Direction des Archives du Sénégal ; sous la dir. de
Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub.

Dakar : Direction des Archives du Sénégal, 1997, 2 t., 1273 p. ; 26 cm.

1. AOF - Histoire. 2. AOF - Institutions. 3. AOF - Politique
4. AOF - Balkanisation. 5. AOF - Intégration. 6. AOF - Économie
7. AOF - Sociétés. 8. AOF - Culture. 9. AOF - Santé

- I. BECKER, Charles. *Dir.*
II. MBAYE, Saliou. *Dir.*
III. THIOUB, Ibrahima. *Dir.*

© Direction des Archives Nationales du Sénégal — 1997

Immeuble Administratif, Avenue Léopold S. SENGHOR - Dakar